L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je suis heureux d'accueillir le député à la Chambre à titre d'ancien compagnon d'armes dans le Twelfth Manitoba Dragoons et je le félicite de sa campagne du printemps dernier dont le succès a égalé celui de sa campagne durant la seconde Grande Guerre.

Pour ce qui est de sa question sur les contrats à l'égard des nouveaux aménagements qu'on fera sur le second tronçon principal de la société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line, de Port-Arthur à Kapuskasing mettons, ils seront adjugés sous peu. Nous examinerons la question de savoir si l'on peut faire les déblaiements en hiver et je remercie le député de m'avoir signalé ce point. Il ne sera peut-être pas possible de faire beaucoup de dérochement en hiver à cause de la très grande quantité de dynamitage qu'il faut effectuer à certains endroits de ce côté-là, mais je ferai étudier la question et, si je reçois d'autres renseignements, je les signalerai au député.

## LE BÉTAIL

PRÉTENDUE ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA CHEZ LES PORCS À LEAMINGTON (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Douglas S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je regrette d'apprendre à la Chambre qu'une épidémie de choléra est survenue chez les porcs. Je crois donc opportun en ce moment de formuler une déclaration à ce sujet, afin qu'on ne fasse pas circuler de rumeurs exagérées. Voici la déclaration:

Le choléra des porcs a été identifié dans un établissement de Leamington, en Ontario, le 15 octobre, à la suite de constatations cliniques et d'autopsies. Quarante-cinq porcs en étaient atteints. L'établissement a été placé en quarantaine et les porcs ont été abattus à la même date. On versera une compensation au propriétaire.

Les porcs avaient été achetés au cours d'une vente locale aux enchères le 26 septembre. Par mesure de précaution, les locaux où avaient eu lieu les enchères ont été mis en quarantaine, en attendant un nettoyage complet et une désinfection, qui sont maintenant terminés. Tous les porcs récemment vendus dans les locaux des enchères et tous les animaux qui ont pu avoir des contacts avec le troupeau sont examinés en vue de découvrir s'ils sont atteints de la maladie. Aucun autre cas n'a été identifié jusqu'à présent. Les porcs de tous les établissements avoisinant la ferme infectée sont traités

avec du sérum anticholérique par mesure de précaution.

La dernière épidémie de choléra chez les porcs s'est manifestée dans l'ouest de l'Ontario, de mai à décembre 1953. Nous espérons que les promptes mesures prises en vue d'enrayer cette épidémie seront fructueuses et que la maladie se limitera à une très petite région.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture à la suite de sa déclaration sur l'épidémie de choléra des porcs. A-t-on pris une décision sur le barème des indemnités à verser aux propriétaires des animaux qui sont abattus, et le ministère ou le ministre songent-ils à soumettre des modifications à la loi sur les épizooties en vue d'établir le barème des indemnités et d'éviter ainsi le retour de ce qui s'est produit ce printemps, alors que des versements fantastiques ont été effectués à l'égard des moutons?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, si j'ai bonne mémoire, l'indemnisation à l'égard des truies se fonde sur leur valeur marchande au moment de l'abattage.

LES PORCS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELA-TIVEMENT AUX PLAINTES CONCERNANT LA CLASSIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Un préavis a également été donné à ce propos. Au cours des huit derniers mois, est-ce que le ministre ou la division des bestiaux de son ministère a été saisi de plaintes concernant la classification des porcs en Alberta par les classificateurs du gouvernement fédéral? Dans l'affirmative, quelle suite a-t-on donnée à ces plaintes?

L'hon. Douglas S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Je remercie l'honorable député de son préavis au sujet de cette question. La réponse est la suivante: la seule plainte relative à la classification des porcs en Alberta, reçue par le ministère au cours des huit derniers mois, a été une résolution adoptée à la réunion annuelle de l'Alberta Livestock Co-Operative Limited, alléguant qu'on était sévère et inconséquent dans la classification et demandant que les classificateurs changent d'abattoir à tour de rôle, toutes les semaines. La plainte en question était de caractère général et ne renfermait aucune accusation précise ni preuve à l'appui d'accusations d'ordre plus général.